

mentation est loin d'être prête; les agents de presse du gouvernement ont été chargés de remanier le document qui avait fait l'objet d'une fuite l'automne dernier et d'atténuer la politique. Il en sortira une mesure amoindrie. D'après les renseignements que j'ai obtenus, je suis persuadé que le gouvernement restreindra l'activité de l'agence de surveillance aux prises de possession les plus importantes laissant de côté celles qui sont de moindre envergure mais qui pourraient bien un jour avoir une répercussion cumulative plus considérable.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a annoncé au début du mois que les filiales des grandes entreprises étrangères ont connu une croissance plus forte que les sociétés canadiennes au cours de la période 1964-1969. Cela signifie que la propriété étrangère est forte dans les secteurs en croissance de notre économie, de sorte qu'une mainmise relativement faible pourrait, au cours des prochaines années, devenir une intrusion considérable dans l'économie canadienne.

Le premier ministre a aussi déclaré ce matin que l'annonce de la politique en matière de mainmise étrangère devrait attendre jusqu'à la présentation du projet de loi. Il est impossible de prédire l'étendue du retard que cela va entraîner. Il pourrait s'agir de cinq semaines ou de trois mois. J'ai déjà vu des prévisions de cette sorte. J'ignore combien de temps cela prendra. Je suis loin d'être convaincu que cela représente une protection réelle contre une avalanche de reprises en prévision de l'établissement du soi-disant organisme de triage. Cette menace s'est présentée dès qu'on a su que le gouvernement projetait d'emprunter cette voie et je prie maintenant le gouvernement de prévenir ce danger, d'empêcher toute autre reprise de se produire avant l'adoption du projet de loi par la Chambre.

Un expédient bien simple que je propose au premier ministre serait d'annoncer que le projet de loi sera rétroactif à la date de l'annonce de sa politique en matière de capitaux étrangers. Bref, l'annonce étant de nouveau retardée, l'incertitude se poursuit et les reprises continuent. A vrai dire, je ne peux m'empêcher de me demander si la moindre politique nous sera communiquée avant la dissolution des Chambres pour les prochaines élections.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux aborder un autre aspect de la performance du gouvernement. Récemment, celui-ci, mal à l'aise face aux résultats de son administration, a commencé à cultiver un nouveau mythe. J'ai entendu des libéraux chercher à persuader les Canadiens—et le premier ministre lui-même était du nombre—que, même si le gouvernement n'a pas toujours eu raison, il a du moins fait preuve de compétence et de fermeté. On cherche à remplacer l'image de l'homme dans le vent qu'on nous avait servie par celle de l'homme fort, de l'administrateur compétent. Il vient justement de nous montrer comment il peut le faire. Il a très bien joué son rôle tant à la Chambre qu'à l'extérieur. Je n'ai jamais douté de ses talents de comédien. Les faits démontrent qu'il s'agit simplement d'un autre mythe. De la fermeté, il y en a eu peut-être, bien que l'expression obstination indifférente définirait mieux l'attitude du premier ministre et du gouvernement au cours de bon nombre de situations critiques. Mais, de la compétence, on n'en a pas vue, à moins qu'on ne se laisse éblouir par des graphiques de réaménagements bureaucratiques.

En fait, le passé montre bien que la description de feu William Lyon Mackenzie King faite par un ami commun du premier ministre et de moi-même, le poète Frank Scott, s'applique au premier ministre actuel et à son gouvernement: «Ne divisez pas en deux ce que vous pouvez

diviser en quatre.» A mon avis, un gouvernement doit être jugé par la mesure où il contribue au bien-être des citoyens, où il réussit à diriger les forces économiques et sociales vers cette fin. Si nous nous fondons sur ce critère, de fait sur n'importe quel autre, le gouvernement a fait montre d'une incompétence lamentable, sautant d'une crise à l'autre, en multipliant les excuses et les menaces plutôt qu'en apportant des solutions. Comme je l'ai dit, avant de reprendre mon siège, je vais proposer un sous-amendement pour vous indiquer une de ces solutions.

[Français]

Je me demande, monsieur l'Orateur, comment on peut juger compétent un gouvernement qui, de propos délibéré, a mis en œuvre une politique économique destinée à créer le chômage en masse. Seuls ceux qui font fi de la condition humaine peuvent qualifier de compétent un gouvernement coupable d'avoir astreint au chômage des milliers de Canadiens. Regardons par exemple l'incroyable bouillie pour les chats qui continue à exister dans l'application de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, et la situation de milliers de sans-travail forcés de subir des retards inexcusables et, parfois même, d'avoir recours à l'assistance publique en attendant qu'on leur donne leur dû.

La nature même du gouvernement actuel et le cynisme de ses dirigeants se sont montrés au grand jour dans la façon dont on traite les chômeurs. Au lieu de se préoccuper de leur sort, le premier ministre était tout fier de lui quand il a annoncé au pays, il y a un an et demi, qu'il était prêt à accepter un taux de 6 p. 100 de chômage dans ce qu'il a appelé sa lutte à l'inflation. Ses désirs, malheureusement, sont comblés sans dérougir depuis 21 mois. Puis, le premier ministre et ses acolytes, pris de confusion, ont commencé à se chercher des excuses. Ils ont parlé de la forte augmentation de la main-d'œuvre; ils ont prétendu qu'il y avait eu un accroissement extraordinaire du taux de participation, et ils se sont félicités des augmentations du nombre d'emplois.

• (1530)

[Traduction]

Non seulement le premier ministre nous a-t-il déjà fourni ces prétextes en maintes occasions, mais il les a répétés aujourd'hui dans son discours où il a vanté l'accroissement du nombre d'emplois et de la population active. Sous ce rapport, permettez-moi d'établir certains faits par la comparaison de deux époques d'administration libérale, celle de M. Pearson et celle de M. Trudeau. Sous l'administration de M. Pearson, qui a duré cinq ans, de 1963 à 1967 inclusivement, l'augmentation annuelle moyenne de la population active s'est élevée jusqu'à 3.1 p. 100, tandis que sous l'administration de M. Trudeau, elle est tombée à 2.9 p. 100. Pendant les années de l'administration de M. Pearson, l'augmentation annuelle moyenne du nombre d'emplois a été de 3.5 p. 100 alors que pendant l'administration de M. Trudeau, elle a baissé à 2.3 p. 100. En ce qui concerne les taux de participation, le taux moyen d'augmentation sous l'administration de M. Pearson a été deux fois plus élevé que sous l'administration de M. Trudeau, passant d'une augmentation moyenne de .32 p. 100 à .15 p. 100.

En moyenne, nous avons eu, au cours des cinq années de l'administration Pearson, un taux de chômage de 4.4 p. 100. Durant les quatre années de l'administration Trudeau, ce taux de chômage s'est élevé en moyenne à 5.5 p. 100. Abstenons-nous, une fois pour toutes, de mettre en avant ces arguments malhonnêtes que sont l'accroissement de la main-d'œuvre, du chômage et des taux de participation. L'expérience a montré qu'il s'agissait là de